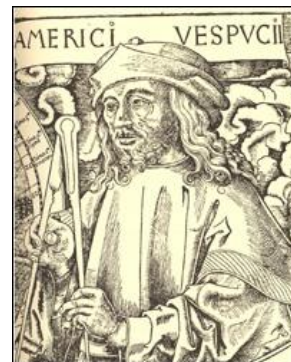




## **PRIX AMERIGO-VESPUCCI(\*) 2016**

### **REGLEMENT**



#### **Amerigo Vespucci (\*)**

Navigateur florentin, né en [1454](#)  
et mort à Séville en [1512](#)

C'est à Saint Dié (Vosges) qu'en 1507 fut imprimé pour la première fois le nom « Amérique » sur une carte, à l'initiative d'une société savante « Le gymnase vosgien » résidant à Saint-Dié.

#### **Article 1**

La ville de Saint-Dié-des-Vosges et l'Association pour le Développement du Festival International de Géographie (A.D.F.I.G.) organise un prix littéraire dénommé « **Prix Amerigo-Vespucci** ».

#### **Article 2**

Le « Prix Amerigo-Vespucci » récompensera l'auteur d'un roman ou d'un récit de voyage ou d'aventure, destiné à un public adulte.

#### **Article 3**

Les ouvrages proposés devront être écrits en langue française et parus entre août 2015 et août 2016 (épreuves de la rentrée littéraire acceptées).

#### **Article 4**

Ce prix, doté de **2 500 €**, sera remis lors du Festival par Monsieur le Président du Jury du « Prix Amerigo-Vespucci », Monsieur le Maire de Saint-Dié-Des-Vosges, Monsieur le Président-Fondateur du FIG et le représentant du mécène.

#### **Article 5**

La date limite de réception des ouvrages est fixée au **15 août 2016**. **Quinze exemplaires** devront être adressés à :

A.D.F.I.G. - Secrétariat des Prix Littéraires  
Sous-couvert d'Angélique MICHEL  
Maison de la Solidarité Robert Bernard  
26 rue d'Amérique  
88100 SAINT DIE DES VOSGES

#### **Article 6**

Le jury du « Prix Amerigo-Vespucci » est composé de journalistes, d'écrivains, de libraires, de bibliothécaires et du lauréat de l'année précédente.

⇒ **T.S.V.P.**

Le renouvellement d'un membre du jury d'une session à l'autre n'est pas automatique. La qualité de membre se perd par :

- la démission notifiée du membre,
- la sortie prononcée par le Président du prix,
- l'absence du membre à deux délibérations successives du jury,
- le décès du membre.

#### **Article 7**

La qualité de membre implique d'être présent lors des délibérations du jury. En cas d'empêchement majeur, le juré devra impérativement communiquer son choix au Président avant la réunion.

#### **Article 8**

Le jury se réunira au plus tard 3 semaines avant la remise des prix littéraires.

#### **Article 9**

Le lauréat devra être présent lors de la remise officielle du prix.

#### **Article 10**

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix.

#### **Article 11**

Dans le cadre du prix littéraire et du Festival International de Géographie, l'A.D.F.I.G. utilisera le nom et l'image du lauréat pour la promotion de l'ouvrage primé.

#### **Article 12**

Le seul fait de participer au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.